



## Contrat d'adhésion

Le GEM L'Eclaircie sis 148 rue Boucicaut 92260 Fontenay-aux-Roses est ouvert à tous et accueille prioritairement des personnes en situation de handicap psychique. **Il se définit comme un collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide.**

Son objectif est de créer du lien social à travers des activités majoritairement portées par les adhérents eux-mêmes. Tout adhérent peut, suivant ses envies et ses capacités, proposer d'animer un nouvel atelier. Bien évidemment, certaines règles sont à respecter au GEM afin que la vie commune se déroule aussi agréablement que possible :

- Chacun est tenu au respect de l'hygiène autant dans sa tenue que dans l'entretien des locaux.
- La courtoisie et la tolérance doivent être partagées et être la référence de tous.
- Les règles élémentaires de savoir-vivre doivent être respectées.
- La violence n'est pas acceptée.
- Le plaisir d'être ensemble doit être entretenu.

Chaque adhérent peut prendre part aux activités qu'il souhaite, en toute liberté.

### Comportement inadapté :

*Le GEM n'étant pas un lieu de soin, si nécessaire, les responsables prendront la liberté de vous signifier que votre comportement n'est pas adapté, et le cas échéant, de réguler ou, si besoin, de proposer une orientation vers une structure jugée plus adéquate.*

JE SOUSSIGNE(E).....

*Nom et prénom*

**DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS DE CE CONTRAT, DE LA CHARTE DU GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE L'ECLAIRCIE ET DU REGLEMENT INTERIEUR ET SOUHAITE DEVENIR MEMBRE DE L'A.M.E ET PAR CONSEQUENT M'ACQUITTE DE LA COTISATION POUR L'ANNEE CIVILE 20..... FIXEE A QUINZE EUROS PAR LE REGLEMENT INTERIEUR.**

*Contrat établi en double exemplaire dont l'un est remis à chacune des parties, à Fontenay-aux\_Roses, le :.....*

*Pour le GEM,  
L'adhérent(e) Le/la responsable de l'accueil*